

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juillet 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 19 juillet 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai le plaisir de m'adresser à vous, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, pour vous faire part des préoccupations exprimées par le Groupe concernant le débat public intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : incidence des changements climatiques », qui doit se tenir le mercredi 20 juillet 2011. Je vous fais tenir ci-joint la note d'orientation du Groupe dont il sera donné lecture lors dudit débat (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Jorge **Argüello**



**Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je remercie le Secrétaire général et M. Steiner de leurs déclarations. Je salue également tout particulièrement la présence aujourd'hui au Conseil de S. E. M. Marcus Stephen, Président de la République de Nauru.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre du débat public de ce jour, tenu conformément à la lettre datée du 1^{er} juillet, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/408), et consacré à l'incidence des changements climatiques sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe des 77 et de la Chine souhaite réaffirmer sa position sur la question.

Ainsi que l'énonce la Charte des Nations Unies, c'est au Conseil qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. D'autres questions telles que celles se rapportant au développement économique et social sont confiées par la Charte au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Le fait que le Conseil empiète de plus en plus sur les rôles et responsabilités des autres organes principaux de l'ONU fausse les principes et buts consacrés par la Charte des Nations Unies, porte atteinte à leurs pouvoirs et compromet les droits de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Le Groupe des 77 et de la Chine souligne à quel point il importe que l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social agissent dans le cadre de leurs mandats respectifs, tels que définis dans la Charte.

Par sa résolution 63/281, l'Assemblée générale a reconnu les responsabilités qui incombent respectivement aux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui a été confiée au Conseil de sécurité et la responsabilité des questions de développement durable, y compris celle du changement climatique, qui lui a été conférée ainsi qu'au Conseil économique et social, et a invité les organes concernés de l'ONU à redoubler d'efforts, selon qu'il conviendra, et dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour s'intéresser et faire face au changement climatique, notamment aux répercussions que cela pourrait avoir sur la sécurité. Les organes se consacrant au développement durable sont l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organes subsidiaires pertinents, notamment la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le Groupe des 77 et la Chine estime qu'il est vital pour tous les États Membres de promouvoir le développement durable conformément aux Principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées, et de mettre pleinement en œuvre Action 21 et les documents issus des autres conférences pertinentes des Nations Unies portant sur les domaines économique, environnemental et social, notamment la Déclaration du Millénaire.

Nous insistons par ailleurs sur le rôle essentiel que doit jouer la communauté internationale pour ce qui est de fournir des ressources financières adéquates,

prévisibles, nouvelles et additionnelles, et de proposer un transfert de technologies et un renforcement des capacités aux pays en développement.

Nous maintenons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est la première instance intergouvernementale au plan international pour négocier une intervention mondiale face aux changements climatiques. Dans ce contexte, nous rappelons que, pour relever efficacement ce défi, il faut prendre en compte non seulement les conséquences, mais aussi les causes profondes du problème. Je voudrais souligner qu'il est fortement recommandé aux pays développés de réduire leurs émissions et de prendre des mesures en vue d'atténuer, voire éviter, les effets préjudiciables du changement climatique.

Dans ce contexte, nous sommes extrêmement inquiets de constater que, dans les négociations actuelles sur le changement climatique, les pays développés n'ont pas encore montré clairement qu'ils adopteraient une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. De plus, les promesses actuelles des pays développés qui participent aux négociations de la CCNUCC ne permettent pas de réduire suffisamment les émissions mondiales de gaz à effet de serre pour maintenir la hausse de la température moyenne à un niveau acceptable d'un point de vue scientifique. Les pays développés doivent se montrer plus ambitieux en la matière.

Nous rappelons qu'il est nécessaire de coordonner les efforts internationaux et de mobiliser les partenaires afin que les réseaux de surveillance soient soutenus par des initiatives régionales comme le Projet de surveillance du niveau du Pacifique Sud et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur le changement climatique. À ce sujet, nous appelons tous les institutions et organes des Nations Unies concernés, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à renforcer les réseaux radiophoniques régionaux pour aider les communautés insulaires pendant les catastrophes et accroître l'efficacité de la surveillance dans ces régions. Toutes les mesures prises dans ce contexte doivent garantir l'adoption d'une approche intégrée pour faire face aux crises environnementales.

L'action menée pour lutter contre les conséquences des changements et catastrophes climatiques doit passer par le renforcement du Cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que par une intensification de l'aide aux pays en développement et aux États touchés, notamment un appui aux efforts visant à renforcer leurs capacités nationales et régionales de mettre en œuvre des plans et stratégies de préparation, d'intervention rapide, de relèvement et de développement.

Le Groupe tient à souligner que les pays en développement continuent à souffrir des conséquences néfastes du changement climatique ainsi que de la fréquence et de l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes. Les pays en développement sont les plus exposés à ce problème, et il faut les soutenir davantage dans leurs efforts. À cet égard, nous appelons à la mise en œuvre pleine et effective des engagements pris au titre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, de la Déclaration de Maurice et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous rappelons que l'élévation du niveau de la mer constitue toujours un risque notable pour les petits États insulaires en développement et leurs efforts pour parvenir au développement durable, et que, pour certains d'entre eux, il s'agit de la plus grave menace à leur survie et à leur viabilité.

Le Groupe des 77 et la Chine poursuivront leur quête du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, qui sont nos priorités absolues, et continueront de veiller à ce que les engagements pris par les pays développés auprès de tous les organes pertinents soient respectés.

Nous réaffirmons avec fermeté notre ferme espoir que la tenue de ce débat à l'initiative du Conseil ne créera pas un précédent sapant l'autorité ou le mandat des organes, processus et instruments pertinents qui traitent déjà ces questions dans toute leur complexité.
